

LOI N°005-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-015/PRES
DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT CONSTITUE DU
DON N° D 691-BF ET DU CREDIT N° 6739-BF, CONCLU LE 26 AOUT
2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), PORTANT SUR
LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE REGIONAL DE L'ENERGIE EN
AFRIQUE DE L'OUEST - BURKINA FASO.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 13 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée, l'ordonnance n°2020-015/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement constitué du don n° D 691-BF et du crédit n°6739-BF, conclu le 26 août 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), portant sur le programme de financement de la politique de développement du commerce régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest-Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de L'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 13 avril 2021

Le Secrétaire de séance



Adama SANOU



Le Président
Alassane Bala SAKANDE